



En examinant l'évolution de la société canadienne contemporaine, il nous faut aussi examiner l'impact du racisme sur les PNMI et y apporter une réponse. Les récits historiques des PNMI sur la vie communautaire, la gouvernance, les croyances et les coutumes ont manqué d'exactitude. Malheureusement, les écrits ont souvent reposé sur des stéréotypes ou des idées fausses qui n'ont fait que renforcer les définitions et les descriptions des « Indiens » dans la législation et notamment dans la *Loi sur les Indiens*.

Dans sa version originale, la *Loi sur les Indiens (Acte des Sauvages)* considérait que les « Indiens » n'étaient pas des personnes. Le traitement des PNMI dans le passé et jusqu'à aujourd'hui reflète la croyance culturelle dominante en la « supériorité européenne ». Cela a mené à des politiques et à des pratiques qui ont essayé de régler le « problème indien » par des moyens très destructeurs. Par exemple, les pensionnats ont servi à « tuer l'Indien au coeur de l'enfant » en interdisant l'utilisation des langues, des traditions, de la spiritualité, des coutumes et des savoirs détenus par des générations entières d'Autochtones sur l'île de la Tortue. Ce fut un génocide culturel qui a mené à un traumatisme intergénérationnel sur les plans physique, mental, spirituel, sexuel et affectif.

Jusqu'à récemment, cette période destructrice et oppressive de l'histoire du Canada a été omise dans le système d'éducation et dans les programmes d'études. Des générations entières de Canadiens et de Canadiennes ne comprennent pas pourquoi les Autochtones « ne tournent pas la page tout simplement ». On entend souvent cela, notamment de la bouche de nombreux Canadiens et Canadiennes. C'est pourquoi il est impératif d'enseigner et d'apprendre les véritables causes de bien des problèmes familiaux et sociaux des PNMI.

Il est important que l'ensemble de la population canadienne comprenne pourquoi et comment le racisme vécu par les PNMI et le racisme vécu par les Canadiens et Canadiennes dont les ancêtres originaires d'autres pays sont venus s'établir ici il y a longtemps sont à la fois semblables et différents. De nombreuses personnes sont venues au Canada au cours des siècles en provenance d'autres pays pour de multiples raisons mais, de façon générale, ils sont venus en quête de liberté, de sécurité et de réussite, et, dans une certaine mesure, ils ont été bien accueillis mais cela a peut-être changé avec le temps.

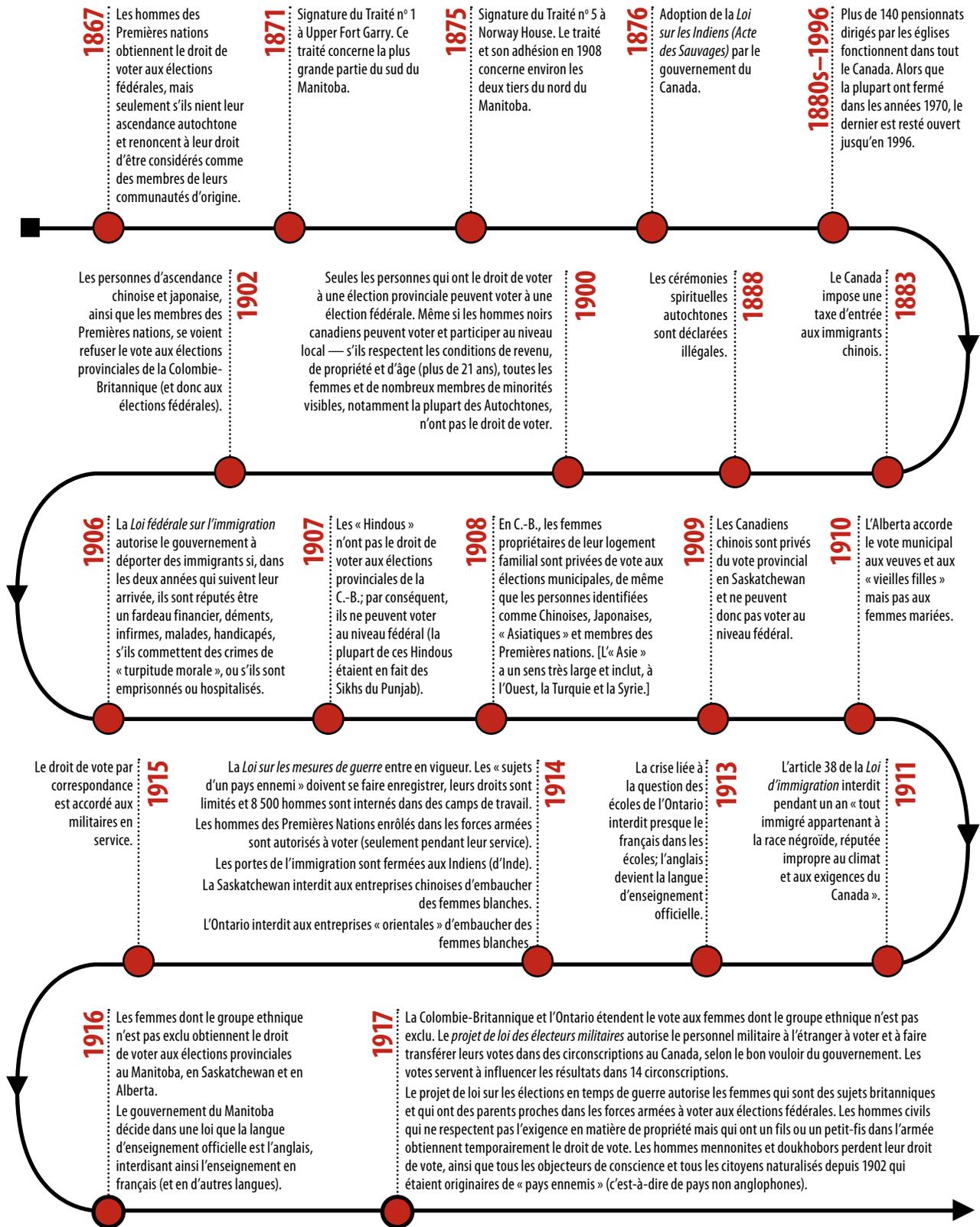
En quoi les expériences des Autochtones et des non-Autochtones sont-elles semblables en matière de discrimination?

Le tableau chronologique qui suit, et intitulé *Évolution de la citoyenneté et des droits au Canada entre 1867 et 2016*, donne un aperçu de la façon dont certains groupes, comme les femmes, les Autochtones, les gais et les lesbiennes, ainsi que les personnes d'origines religieuses, ethniques et raciales différentes, ont été victimes de lois canadiennes discriminatoires et ont dû lutter pour leurs droits fondamentaux.

La discrimination vécue par divers groupes dans l'histoire du Canada a été similaire à bien des égards. Par exemple, la citoyenneté et le droit de vote ont été refusés, accordés et révoqués à divers moments à certains groupes, notamment aux PNMI, aux femmes, aux Mennonites, aux Canadiens japonais, aux Noirs, et cetera. Ainsi, à un moment et pour des raisons juridiques, on a considéré que les femmes et les PNMI du Canada n'étaient pas des « personnes » et, par conséquent, on leur a refusé le droit de vote. De même, en 1916, quand les femmes ont obtenu le droit de voter aux élections provinciales du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, le droit de vote ne s'est appliqué qu'à **certaines** d'entre elles. Les femmes autochtones et les femmes de certains autres groupes ethniques ont été exclues.

Le tableau montre aussi comment, dans le temps, les dispositions législatives sur les droits de la personne et autres dispositions connexes ont évolué pour protéger les Canadiens et les Canadiennes de diverses origines et de divers groupes contre la discrimination.

TABEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES DROITS AU CANADA ENTRE 1867 ET 2016



TABEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES DROITS AU CANADA ENTRE 1867 ET 2016

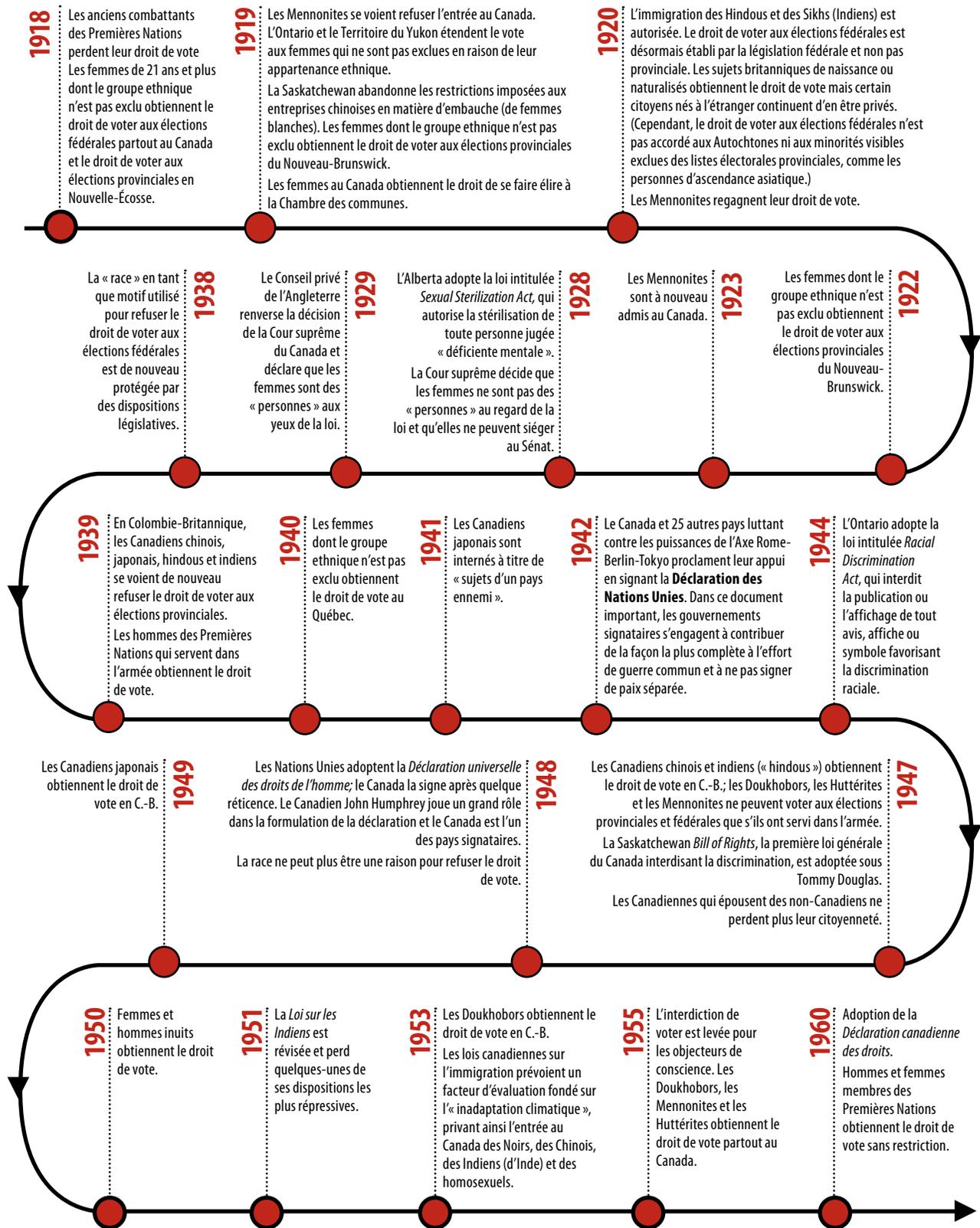
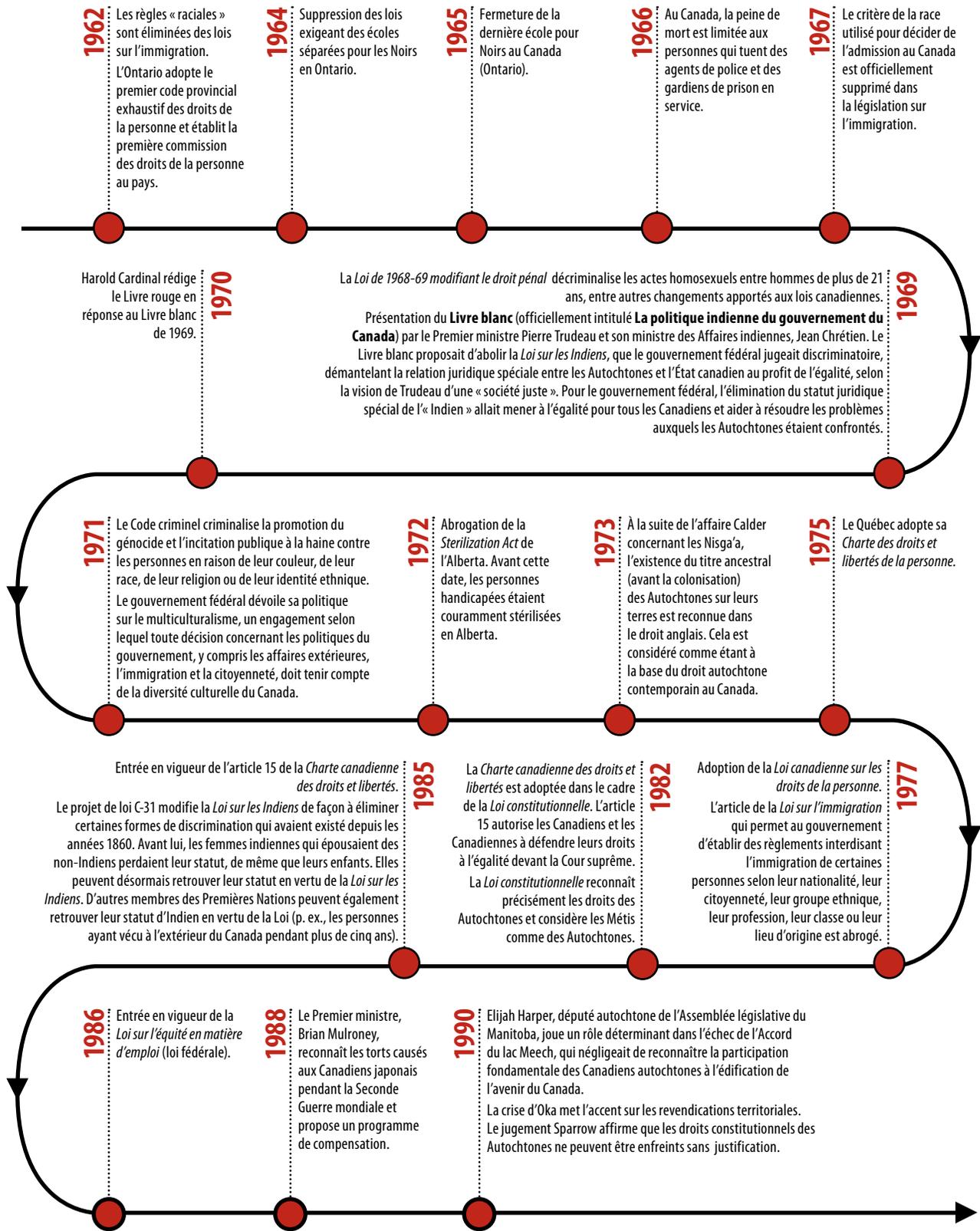
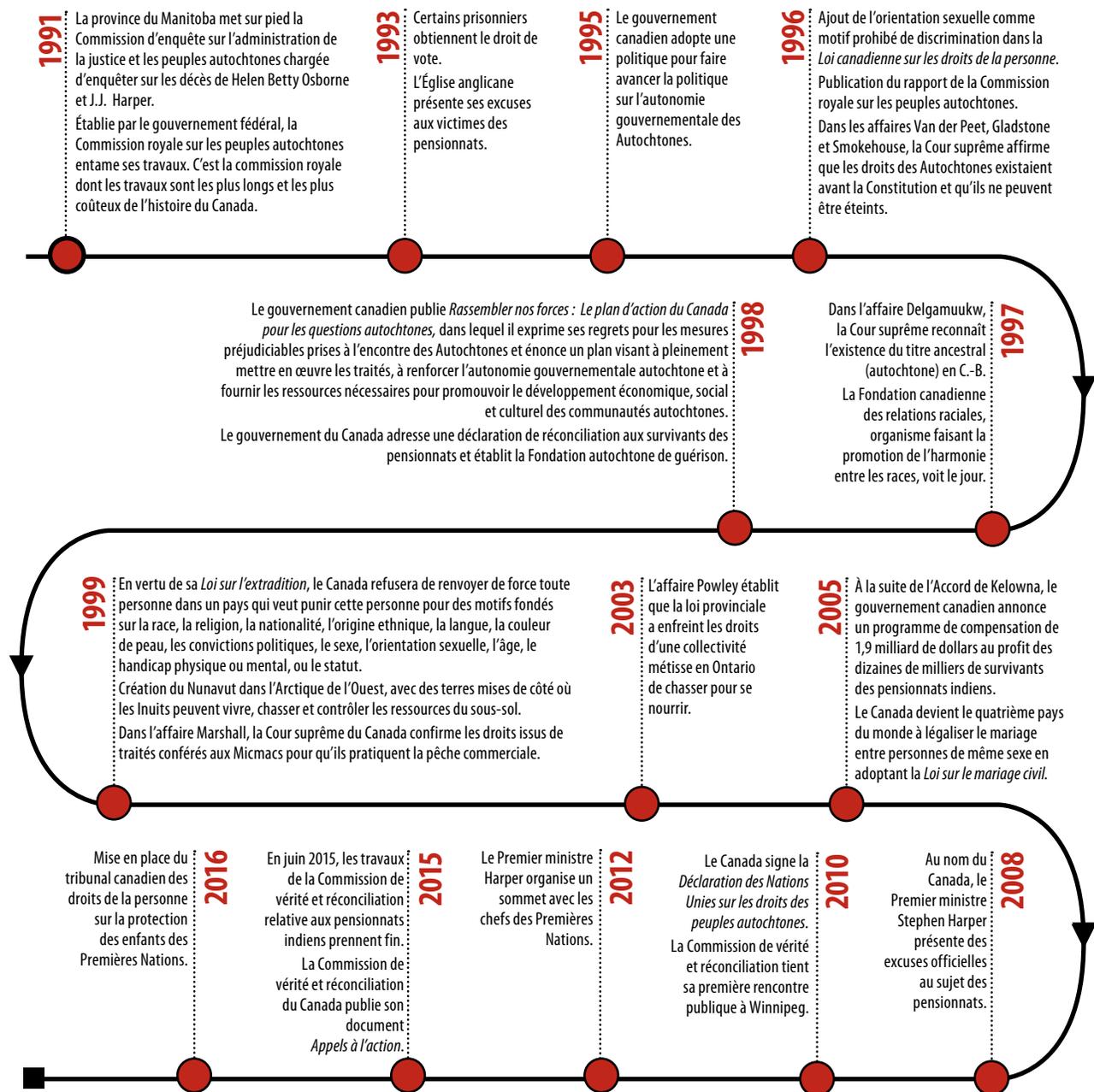


TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES DROITS AU CANADA ENTRE 1867 ET 2016



TABEAU 1 : ÉVOLUTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES DROITS AU CANADA ENTRE 1867 ET 2016



Quelles sont les formes de discrimination particulières que les PNMI ont vécues — et continuent de vivre — au Canada?

Malheureusement, beaucoup trop de PNMI ont été privés d'exactly les mêmes choses que les nouveaux arrivants qui étaient bien accueillis au Canada souhaitaient et qui leur étaient souvent promises, en l'occurrence les premières nécessités comme la terre, la liberté de religion, la protection et la sécurité. Par exemple, quand le gouvernement russe s'est lancé dans une intense campagne de russification à la fin du XIX^e siècle, les Doukhobors et les Mennonites ont vu leurs droits culturels et religieux fortement restreints. En conséquence, beaucoup parmi eux ont cherché à aller s'établir ailleurs. Entre 1870 et 1914, les Mennonites et d'autres groupes religieux ont été accueillis dans ce qui est aujourd'hui le Manitoba ainsi que dans d'autres parties du Canada. Les Mennonites ont été attirés par la promesse d'une terre et par la liberté de pratiquer leur religion et de parler leur langue.

En revanche, pendant que les personnes de diverses nations immigraient au Canada en quête de meilleures perspectives, de sécurité et de liberté, les PNMI étaient privés de l'accès à la terre, de leur liberté, de leurs croyances spirituelles et de leurs langues par les nombreuses politiques et pratiques de ce même gouvernement canadien qui offrait un refuge aux immigrants d'autres pays.

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies reconnaît les expériences uniques de discrimination dont sont victimes les Autochtones au Canada et dans d'autres pays.

« Les populations autochtones sont confrontées à de multiples défis et leurs droits humains sont fréquemment bafoués : elles n'ont pas le contrôle de leur propre développement basé sur leurs valeurs, besoins et priorités, elles sont politiquement sous-représentées et n'ont pas accès à des services sociaux et autres droits. Les peuples autochtones sont souvent marginalisés dès qu'il s'agit de projets touchant leurs terres et sont victimes de déplacements forcés du fait d'activités comme l'exploitation des ressources naturelles. »

– *Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*

Lorsqu'on est marginalisés et exclus dans son propre pays, que l'on voit ses terres appropriées et qu'on est systématiquement privés de sa liberté et de ses droits, ou qu'ils sont restreints, les préjudices multigénérationnels, psychologiques et sociaux qui en découlent sont énormes, profonds, douloureux et de longue durée. La souveraineté et la liberté dont les PNMI jouissaient avant l'arrivée des Européens ont été appropriés par le nouveau gouvernement colonial. Leurs systèmes traditionnels d'éducation et de

gouvernance, leurs modes de vie, leurs langues, leurs cérémonies, leurs communautés et même leurs enfants ont été en proie à l'assimilation et gérés par des politiques fédérales oppressives.

La répression des croyances, des pratiques et des systèmes spirituels traditionnels des PNMI a également été beaucoup plus marquée que celle qui a été exercée sur les minorités religieuses non autochtones. Par exemple, même si certains groupes chrétiens comme les Quakers, les Mennonites, les Huttérites et les Doukhobors ont été victimes de discrimination en raison de leurs croyances et de leurs modes de vie ou pour avoir été des objecteurs de conscience, ils ont été grandement libres de pratiquer leur religion. Un autre exemple concerne les immigrants bouddhistes et sikhs à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Même si les politiques et pratiques d'immigration étaient peut-être discriminatoires à leur égard, ils étaient libres de pratiquer leurs religions.

(Trad. libre) « Les Autochtones possèdent une longue et fière histoire, riche notamment de traditions culturelles et spirituelles. Cependant, beaucoup de ces traditions ont été modifiées ou même supprimées à l'arrivée des pionniers européens. L'introduction forcée de la culture et des valeurs européennes dans les sociétés autochtones, l'appropriation des terres et l'imposition de modes de gouvernance étrangers ont commencé un cycle de destruction spirituelle, physique et sociale. Vous pouvez en voir les effets aujourd'hui. Ces effets sont notamment la pauvreté, la mauvaise santé et la toxicomanie. Les causes profondes de ces problèmes tiennent à la perte d'identité et à l'impuissance acquise, à force de valeurs opprimées et de droits ignorés. »

– Centre for Social Justice

Les PNMI ont systématiquement été privés de liberté de religion. Depuis l'interdiction du potlatch parmi les populations de la côte Ouest et celle de la Danse du Soleil parmi celles des Prairies, ou encore la confiscation en 1884 des calumets cérémoniaux, des tambours et autres instruments sacrés, les peuples autochtones du Canada ont connu l'oppression dans leurs pratiques culturelles et spirituelles.

Avec l'adoption de la *Loi sur les Indiens (Acte des Sauvages)* en 1876, les Canadiens autochtones ont été privés du restant de leur droit à l'autonomie gouvernementale et ils sont essentiellement devenus les pupilles du gouvernement fédéral. Historiquement, la résistance et les luttes des PNMI pour conserver leurs traditions culturelles et spirituelles et pour exercer un contrôle sur leurs terres et ressources traditionnelles ont souvent été qualifiées de trahison ou même de « terrorisme » (p. ex., la crise d'Oka).

Certains des événements clés de la lutte des peuples autochtones du Canada pour la justice et l'autonomie gouvernementale figurent au *Tableau 2 : Chronologie de la lutte des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour la justice et l'autonomie gouvernementale*. Le tableau chronologique fait état du combat long et constant des PNMI depuis l'imposition de la *Loi sur les Indiens* pour reprendre leur droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale, et de leur quête de justice sociale.

TABLEAU 2 : CHRONOLOGIE DE LA LUTTE DES PREMIÈRES NATIONS, DES MÉTIS ET DES INUITS POUR LA JUSTICE ET L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

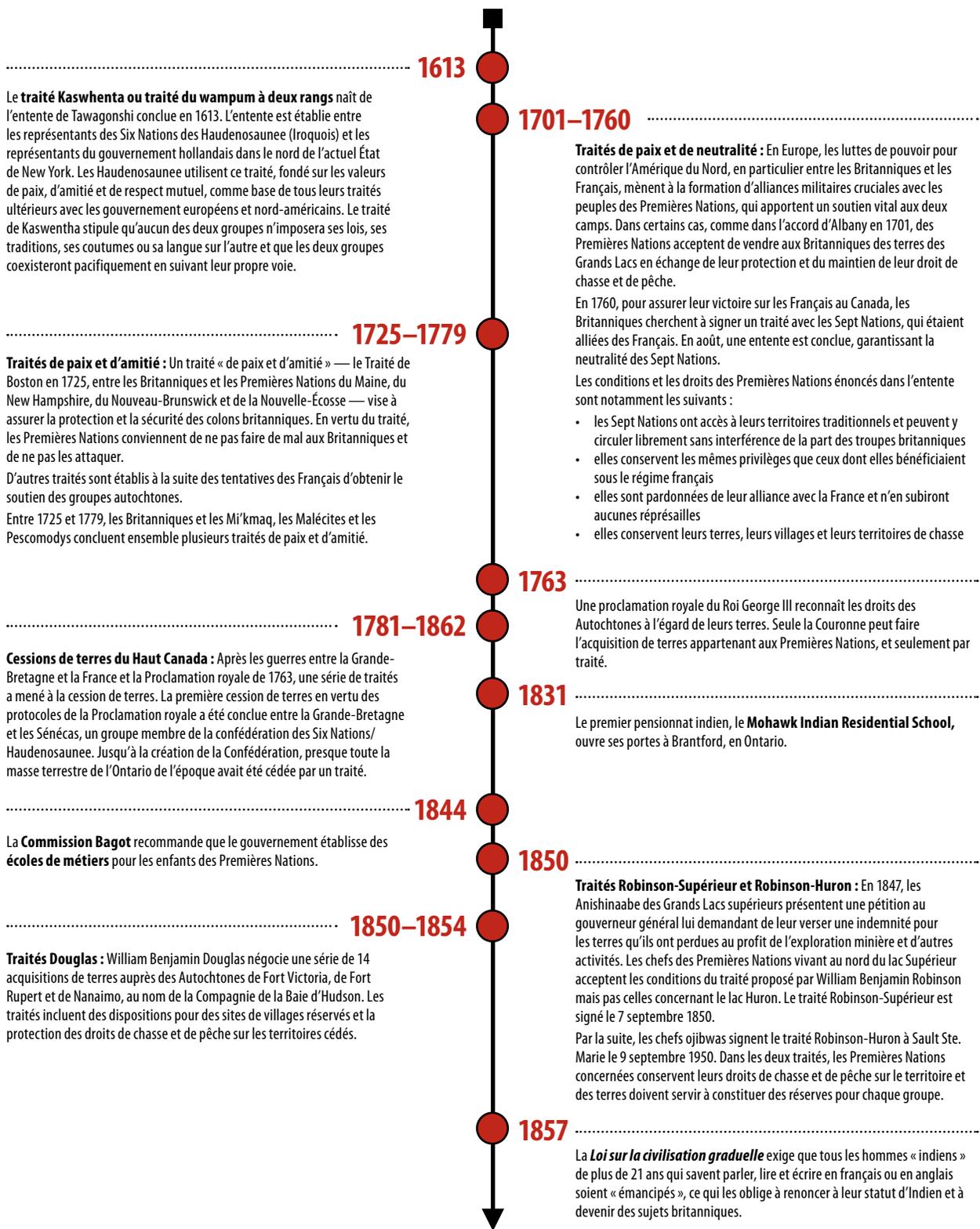


TABLEAU 2 : CHRONOLOGIE DE LA LUTTE DES PREMIÈRES NATIONS, DES MÉTIS ET DES INUITS POUR LA JUSTICE ET L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

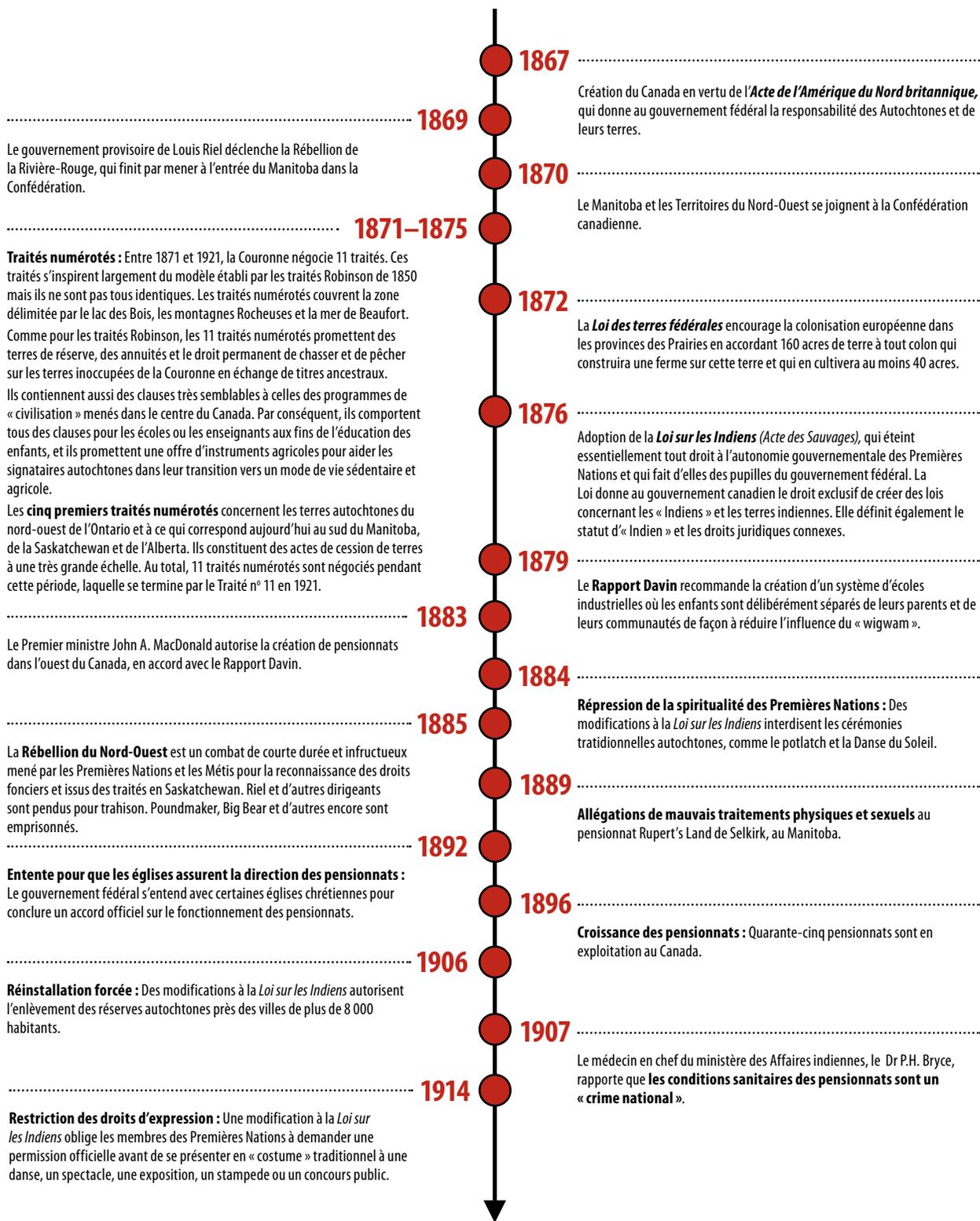


TABLEAU 2 : CHRONOLOGIE DE LA LUTTE DES PREMIÈRES NATIONS, DES MÉTIS ET DES INUITS POUR LA JUSTICE ET L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

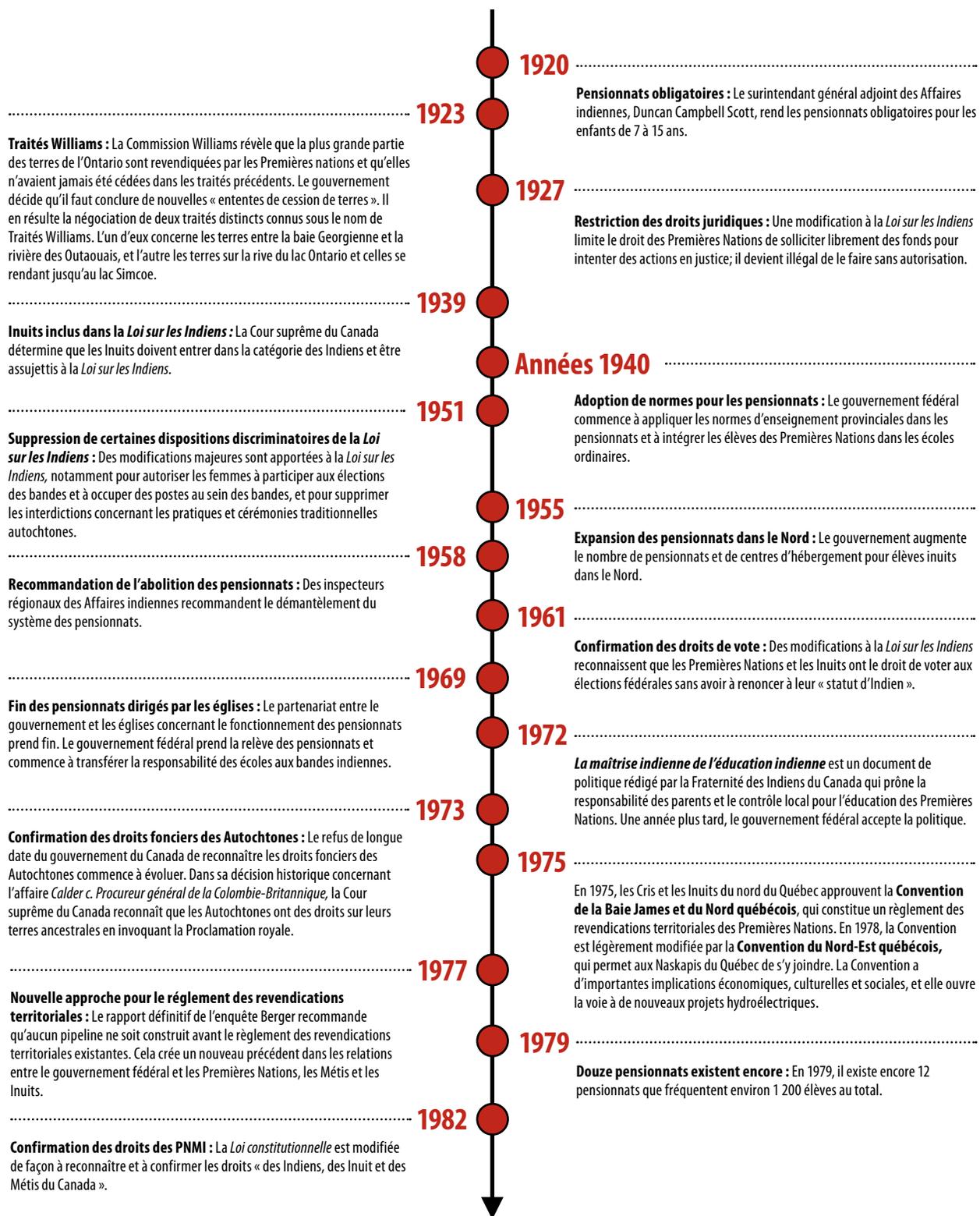


TABLEAU 2 : CHRONOLOGIE DE LA LUTTE DES PREMIÈRES NATIONS, DES MÉTIS ET DES INUITS POUR LA JUSTICE ET L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

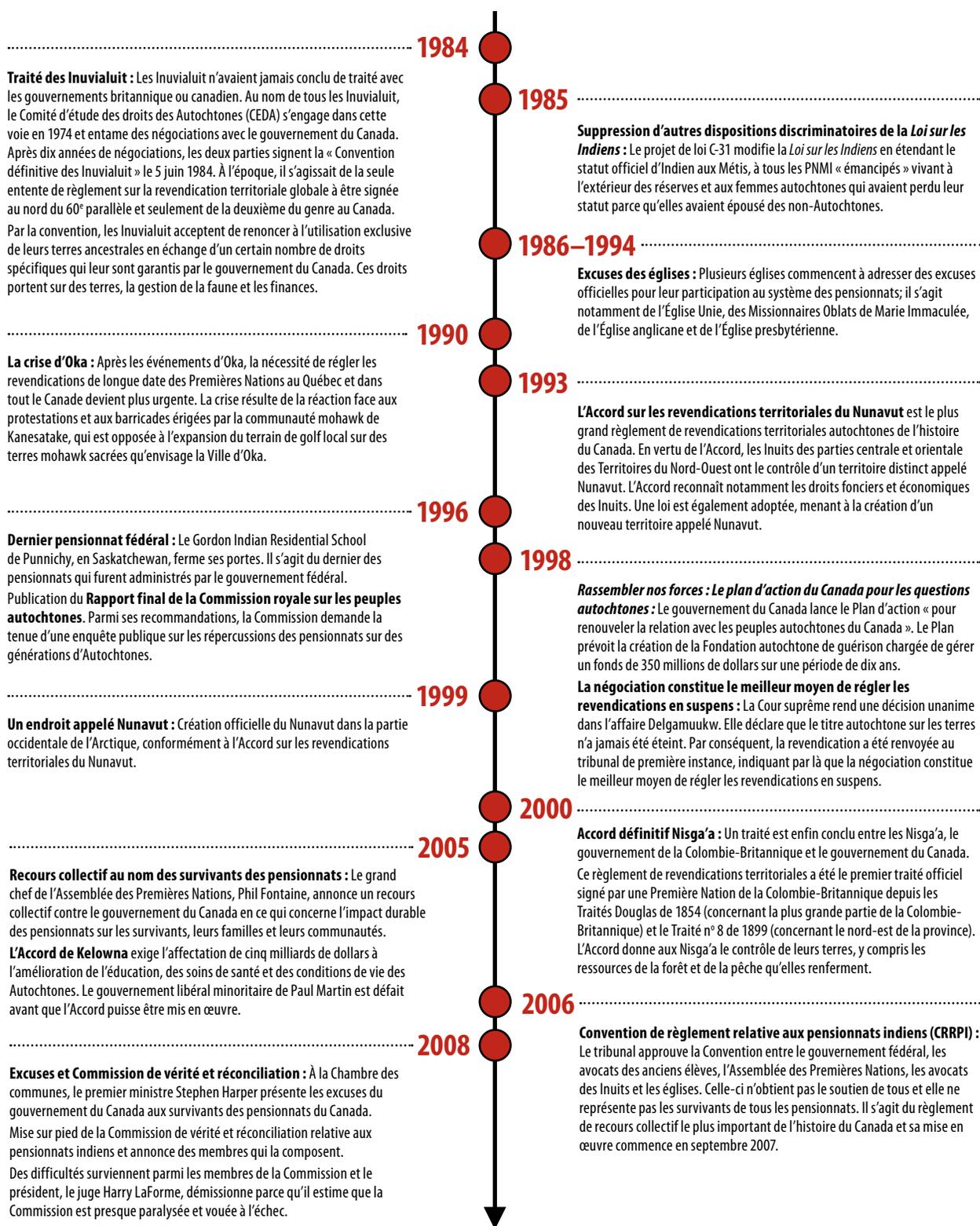


TABLEAU 2 : CHRONOLOGIE DE LA LUTTE DES PREMIÈRES NATIONS, DES MÉTIS ET DES INUITS POUR LA JUSTICE ET L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE



Références

- Affaires autochtones et du Nord. Les Premières Nations au Canada www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1307460755710/1307460872523#chp0
- British Columbia Teachers' Federation. *First Nations Historical Timeline* (consulté le 10 nov. 2016). <https://bctf.ca/IssuesInEducation.aspx?id=5678>
- UBC. *Aboriginal Timeline* (consulté le 10 nov. 2016). <http://timeandplace.ubc.ca/timeline/>
- Manitoba Education and Training. Grade 9 Social Studies Blackline Masters. *Timeline: Aboriginal Justice and Self-Determination*. www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/socstud/foundation_gr9/blms/9-2-3e.pdf
- Fondation autochtone de l'espoir. *100 ans de pertes—Chronologie* (consulté le 10 nov. 2016). <http://100yearsofloss.ca/en/timeline/>
- Fondation autochtone de l'espoir. *Régime des pensionnats* (consulté le 10 nov. 2016). http://legacyofhope.ca/wp-content/uploads/2016/05/100-years-print_web.pdf

Pour obtenir un aperçu complet des droits inhérents des Autochtones du Canada à l'autonomie gouvernementale et de leur lutte pour faire valoir ces droits, consulter le document *The Inherent Right of Self-Governance: A Timeline* du Centre for First Nations Governance à www.fngovernance.org/timeline/timelinewindow.

Regard sur l'avenir

Il est temps de s'interroger collectivement sur ce qui a permis au système des pensionnats d'exister et il est temps de partager ce que nous savons des pratiques apparentées à l'apartheid dont le Canada s'est servi pour régler le « problème indien » ou s'en débarrasser.

Malgré les efforts déployés pour éduquer les Canadiens et les Canadiennes au sujet du racisme, ils sont encore nombreux à ne pas savoir ou à ne pas avoir appris les effets uniques que le racisme a pu avoir sur les Autochtones du Canada. Les FNMI ont aussi besoin de savoir et de comprendre de quelle manière le racisme systématique continue de les toucher et de toucher leurs enfants. Le présent document est destiné à aider à combler ce déficit de connaissances pour qu'en tant que Canadiens et Canadiennes, nous puissions comprendre l'impact du racisme systémique sur les PNMI. Nous espérons qu'il aidera les éducateurs du Manitoba à comprendre comment le manque de connaissances peut perpétuer la souffrance et la misère causées par le racisme.

Il est temps de faire état de l'énorme sacrifice des PNMI de notre pays et d'enseigner et d'apprendre ce qui est fort et positif chez tous les peuples du Canada. En tant que Canadiens et Canadiennes, il est important de savoir et de comprendre comment le Canada a traité les PNMI au cours de son histoire et comment cela a eu et continue d'avoir un impact sur eux et sur l'ensemble de la société et des institutions canadiennes.

Le Rapport de la Commission de vérité et réconciliation lance plusieurs *Appels à l'action* au Canada, dont certains exigent que les systèmes d'éducation traitent l'impact du racisme systémique à l'égard des Autochtones. Il incombe donc aux divisions scolaires, aux écoles et à leur personnel d'être bien informés sur ces *Appels à l'action*, de savoir ce qu'ils peuvent faire pour améliorer leurs rapports avec les enfants, les jeunes, les parents et les autres membres du personnel, et d'enseigner dans nos écoles qu'il n'est pas question de rester passifs et de perpétuer le racisme.

Notes